

NOTRE COMAR SUR TOUS LES FRONTS



POUR LES 400 ANS DE LA MARINE





LE MOT DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU

Bonjour à tous,

Les mois passent et nous rapprochent inexorablement de la date de notre congrès. Nous avançons prudemment, mais avec la volonté de proposer à l'ensemble des adhérents de l'AGASM un séjour agréable dans la cité balnéaire du Pays de Retz « Pornic ». Nous en sommes au second rendez-vous dans les lieux pouvant nous recevoir et si les propositions s'affinent, le partenariat avec l'office du touriste nous aide beaucoup et attendons d'être reçus par la nouvelle municipalité pour finaliser ce rendez-vous d'exception.

Les 400 ans de la marine ont été dignement fêté, que ce soit à La Roche-sur-Yon ou à Angers notre corporation était bien représentée et valorisée par les organisateurs, merci à eux.

Sousmarinement vôtre !

Le Président

COMMISSION SPONSORING : rappel

Appel à votre réseau pour le Congrès des Sous-Mariniers 2027

Le Congrès des Sous-Mariniers 2027, qui se déroulera chez nous, se prépare dès aujourd'hui. Cet événement majeur rassemblera les adhérents de nos amicales autour de ses valeurs, de son histoire et de son avenir. Pour en assurer le succès, la commission sponsoring-parrainage-mécénat recherche toujours le soutien de partenaires et mécènes.

Vous connaissez peut-être, dans votre entourage professionnel ou personnel, des entreprises, commerçants, artisans, bienfaiteurs... susceptibles de soutenir notre congrès à travers un don ou un partenariat, quel qu'il soit.

Si c'est le cas, je vous serai très reconnaissant de me transmettre le nom de votre contact (dirigeant, responsable mécénat, communication ou RSE). Une simple mise en relation ou rencontre avec vous peut faire toute la différence.

Un dossier de présentation du congrès et de demande de mécénat est remis lors de chaque entretien.

Merci à chacun pour son engagement

François Brillaud de Laujardière
f.brillaud@free.fr



LES 60 ANS DE L'AMICALE MINERVE



Le Président national à côté de Michel Fumaz,
Président de l'amicale Minerve



LES 60 ANS DE L'AMICALE MINERVE



Place à la fête



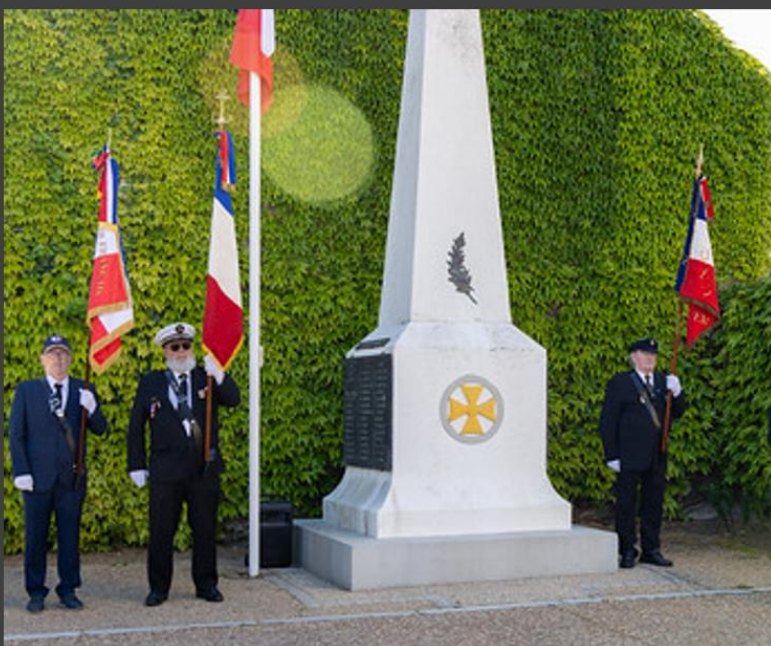
Les Cérémonies du 8 mai

SAINT - NAZAIRE



Les Cérémonies du 8 mai

Le 8 Mai à Mesquer



Les Cérémonies du 8 mai

Le 8 Mai à Chauvé



Les Cérémonies du 8 mai





Par le Capitaine de Vaisseau
Rémy De Monteville
et par le Capitaine de Frégate
Laurent Nicolas

Remise des brevets pour la
Préparation Militaire De Nantes



En souvenir du Crash de Bouguenais

Inauguration de la plaque mémorielle à Bouguenais du crash du Lancaster le 21 mai 2026



En souvenir du Crash de Bouguenais



LES 400 ANS DE LA MARINE A LA ROCHE SUR YON



En présence d' AllFusco, du Comar et du commandant du Vigilant Bleu

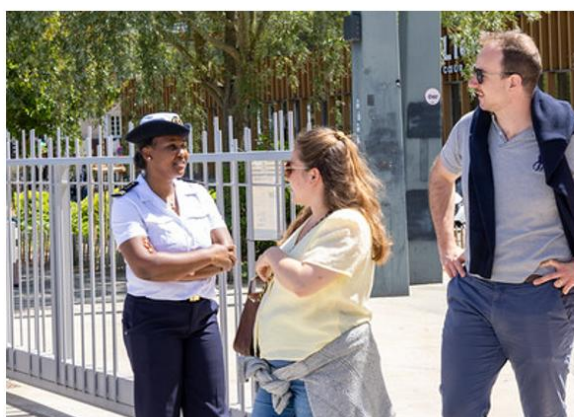




Julien, le Commandant du Vigilant bleu était bien présent



LES 400 ANS DE LA MARINE A ANGERS



LES 400 ANS DE LA MARINE A ANGERS



LES 400 ANS DE LA MARINE A ANGERS



Exercice d'hélicreuilage sur la Maine

Vous reconnaître le vice-amiral d'escadre De Coriolis



LES 400 ANS DE LA MARINE A ANGERS



L'école de manœuvre aux chants



Avec le second du Triomphant

Journée mémorable sur le bord de la Maine où l'Émeraude était bien représentée avec Olivier Guerard, Jan Matthieu et bien sûr notre porte-drapeau Alain Sauvart

Remise des brevets de la PMM de St Nazaire à Pen Bron



Présidé par le Capitaine de Vaisseau Prézelin

PMM DE SAINT - NAZAIRE



Promotion 2025 - 2026

Les Médailleurs Militaire des Herbiers



Intervention de Sylvain

Ambiance chaleureuse lors de ce déjeuner où tous ont eu le plaisir de se retrouver



Remise des lots de la tombola



AMENDEMENT

ART. 26

N° 12

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
M. Jacques et M. Chenevard

ARTICLE 26

Rédiger ainsi cet article :

« Au premier alinéa de l'article L. 311-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, après le mot : « France », sont insérés les mots : « ou à des missions de dissuasion nucléaire accomplies par les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Lors de l'examen du texte en commission de la défense, le Gouvernement a accepté de couvrir la charge liée à cette extension.

L'objectif de cet amendement est d'accorder la qualité de combattant, et par conséquent l'octroi de la carte du combattant(*), aux sous-mariniens servant à bord des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE).

Compte tenu des sujétions exceptionnelles, des astreintes permanentes et des conditions de service particulièrement exigeantes inhérentes aux missions de dissuasion nucléaire assurées à bord des SNLE, l'engagement des équipages présente un caractère spécifique. Cet engagement éminemment méritant doit être reconnu à l'identique de celui qui a justifié l'extension de la carte du combattant aux personnes relevant de la 4ème génération du feu ayant accompli une durée minimale de service au cours d'une opération extérieure sans nécessairement avoir participé à des actions de feu et de combat.

1/2



AMENDEMENT

ART. 26

N° 12

Les équipages des SNLE, garants de la crédibilité et de la mise en œuvre de la dissuasion nucléaire, clé de voûte de notre défense nationale, méritent par conséquent la reconnaissance de la qualité de combattant au regard de la singularité de leurs missions.

En raison de leur spécificité, les opérations de dissuasion océanique conduites par les équipages de SNLE ne sont pas considérées comme des opérations ouvrant droit au bénéfice de la carte du combattant au sens de l'arrêté du 12 janvier 1994 modifié. Alors que ces équipages sont garants de la crédibilité et de la mise en œuvre de la dissuasion nucléaire, ils ne peuvent pas actuellement prétendre à l'attribution de la qualité de combattant, puisque celle-ci est accordée uniquement aux personnels ayant participé pendant au moins 112 jours consécutifs à un conflit mentionné par l'arrêté du 12 janvier 1994. (**)

(*)Au titre de l'article D331-4 du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre (CPMIVG) : « la carte du combattant ouvre droit, sans autre condition, à la délivrance du titre de reconnaissance de la Nation ». De ce fait, le champ de cet amendement couvre l'octroi du bénéfice du titre de reconnaissance de la Nation aux sous-marinières servant à bord des sous-marins nucléaires d'engins qui était ainsi prévu par le projet d'actualisation.

(**) Cet amendement vise spécifiquement les équipages de SNLE et non ceux de SNA, car ces derniers peuvent se voir attribuer la qualité de combattant. En effet, certaines missions auxquelles ces équipages prennent part sont des opérations au titre de l'arrêté du 12 janvier 1994 modifié (ex : opération Harmattan, opération Trident...).



AMENDEMENT

Mesdames, Messieurs en vos grades et qualités,

Pour faire écho à nos récents échanges, je tenais à vous informer que mon amendement afin d'élargir le bénéfice du Titre de reconnaissance de la Nation et l'octroi de la qualité de combattant aux équipages des SNLE a été adopté hier soir à l'unanimité, à l'occasion de l'examen en hémicycle de l'actualisation de la loi de programmation militaire 2024-2030.

La vidéo de mon intervention est disponible au lien suivant

: <https://www.youtube.com/watch?v=9Oebmz75Qaw>

Vous trouverez également en pièce jointe mon amendement adopté.

Dans les prochaines semaines, l'examen de l'actualisation de la loi de programmation militaire se poursuivra au Sénat, avant une promulgation de la loi d'ici cet été qui permettra une entrée en vigueur de cette avancée importante pour la reconnaissance des équipages des SNLE.

Respectueusement,

Jean-Michel JACQUES





A Vos AGENDAS



David Samzun, Maire de Saint-Nazaire
et Président de Saint-Nazaire
agglomération - La CARENE

Eric de Wispelaere,
Sous-préfet de Saint-Nazaire

ont l'honneur de vous convier à la manifestation patriotique
à l'occasion de la **Fête Nationale**

le lundi 13 juillet 2026 à 18h00

devant le monument aux Morts – boulevard du Président Wilson

La cérémonie sera suivie d'une réception dans les jardins de la Sous-Préfecture

réponse souhaitée à protocole@saintnazaire.fr

Ligne 5 - arrêt Maudes

Arceaux vélo à proximité

Horaires et itinéraires sur l'application Mon aggro facile



Rassemblement du 1^{er} rang protocolaire à 17h50 à l'entrée de

DATE	OBJET	LIEU
03/07/2026 – 17h30	Remise des certificats de la 10 ^{ème} promotion des cadets de la défense	Quartier Richemont – Nantes
13/07/2026 – 18h00	Manifestation patriotique	Jardins de la sous-préfecture - Saint-Nazaire
27/09/2026 – 09h30	Réunion Mensuelle	Saint-Dolay
06/10/2026 – 10h00	Visite de l'Espadon par l'U.N.C La Garnache	Saint-Nazaire
25/10/2026 – 09h30	Réunion Mensuelle	Saint-Nazaire
10/2026	Visite de l'Espadon par Saint-Nazaire Tourisme (à confirmer)	3 guides sont à prévoir
22/11/2026 – 09h30	Réunion Mensuelle	La Garnache
13/12/2026 – 09h30	Réunion Mensuelle	Préfailles
03/2027	Visite de l'Espadon par le Conseil municipal des enfants de la Garnache	3 guides sont à prévoir



DROMZEE Thierry : 7 juillet 1965

JEAN Matthieu : 18 juillet 1966

LOGODIN Jean-Pierre : 19 juillet 1962

BLANCHARD Lilian : 27 juillet 1951



BELLEAU Luc : 9 août 1964

VISCHIONI Gérard : 10 août 1956

SIET Franck : 12 août 1958

BIGOT Philippe : 21 août 1957

BRILLAUD François: 24 août 1956

BARRAULT Daniel : 25 août 1946

DEPAIFVE Christian : 25 août 1957

IN MEMORIAN

Nous avons eu la tristesse d'apprendre que notre camarade Jean-Luc Guilloteau nous a quitté pour sa dernière plongée. Premier maître Navis , il a été embarqué respectivement sur :

La Praya en 1978

Le Daphné et l'Amazone en 1979

Le Daphné de 1980 à 1983

Le Ouessant en 1985

L'Émeraude l'a accompagné lors de ses obsèques le 2 juillet 2026 en l'église Saint-Nicolas de l'Aiguillon-sur-Mer.

Nous transmettons à son épouse Annie et ses enfants, nos sincères condoléances de la part de l'ensemble de la communauté des sous-marinières.